

Schouweiler, le 13 novembre 2020

Cabinet du Ministre de la Famille et de l'Intégration, Ministre à la Grande Région	
N°: 2020/6079	
Entrée le: 18 NOV. 2020	
Ministre	Calc.
A traiter par: J. Brossier	
Copie à:	

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région  
Madame la Ministre Corinne CAHEN  
13C, rue de Bitbourg  
L – 1273 LUXEMBOURG

**Objet :** Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration – réf. 2020/5519

Madame la Ministre,

Suite à votre courrier du 26 octobre 2020, nous vous prions de trouver ci-après nos réflexions de notre vision de l'intégration au Luxembourg comme suit :

1. *Qu'est-ce-que l'intégration ?*

L'intégration au niveau communal se base sur l'accueil des personnes d'une autre nationalité et/ou d'une autre conviction religieuse au sein de notre commune et leur accompagnement, aussi longtemps que nécessaire, afin de devenir membre à part égal de notre société.

2. *A quoi doit servir une politique d'intégration ?*

Une politique d'intégration devra déterminer les mesures, les règles au niveau national et communal afin de contribuer à la réussite de l'intégration dans tous les domaines des personnes ayant choisi le Grand-Duché comme pays de résidence, ceci dans un cadre digne et respectable.

3. *Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?*

Le processus d'intégration au niveau communal devra se faire par l'intermédiaire des élus politiques et des agents communaux par un contact direct avec les personnes en question et un suivi étroit après leur arrivée dans la commune respective.

4. *Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?*

Est concernée toute personne ayant une autre nationalité, une autre conviction religieuse ou venant d'une culture qui diffère de celle du milieu dans lequel il a choisi de s'intégrer. La commune avec ces élus et ces agents, a le rôle de servir de guide dans les différentes démarches à faire. Elle devra agir comme conseillère des personnes en question et les rendre attentifs aux possibilités existantes, surtout au niveau communal quant à l'éducation des enfants, aux manifestations, aux activités de loisir contribuant à favoriser leur intégration.

5. *Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?*

Il est parfois difficile de se retrouver dans le labyrinthe des lois et règlements, surtout pour des personnes qui ne parlent pas les langues officielles du pays. Il serait utile d'élaborer une marche à

suivre qui pourrait servir de guide pour les nouveaux venants et qui les renseignera sur toutes les démarches importantes à faire lors de l'arrivée dans le Grand-Duché.

6. *Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?*

La mise en place d'un groupe de travail au niveau national, avec les différents acteurs du terrain, qui jouera le rôle d'intermédiaire entre les autorités gouvernementales et les communes, afin d'élaborer un guide, répondant aux questions et aux attentes de tous les intervenants serait utile. Ce groupe de travail devra élaborer un fil conducteur à travers les différentes démarches à effectuer par les agents nationaux, communaux et les personnes en question.

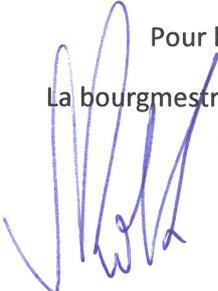
7. *Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs – Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens,.... ?*

Le rôle des différents acteurs devra se résumer dans une collaboration étroite dans la politique d'intégration, ce qui est sans doute plus facilement à réaliser au niveau communal (services communaux, associations, citoyens) qu'au niveau national.

En ce qui concerne plus spécialement *les frontaliers*, notre commune est chaque jour concernée par le transit des voitures sur nos routes, étant donné qu'elle est située à une dizaine de kilomètres de la frontière belge et française. Une collaboration au niveau international des différents gouvernements ou régions concernés serait souhaitable, afin d'augmenter d'avantage les efforts et d'élaborer des solutions acceptables pour les deux côtés.

En espérant que ce courrier pourra contribuer à la réussite du processus de consultation nécessaire à la rédaction d'un texte législatif et tout en restant à votre entière disposition pour des renseignements supplémentaires, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

Pour la commune de Dippach,  
La bourgmestre  
Le secrétaire



Manon BEI-ROLLER  
Claude ELSÉN